



commission
de surveillance
Huy + Marneffe

RAPPORT ANNUEL 2023
DE LA COMMISSION DE SURVEILLANCE DE
MARNEFFE

Table des matières

1. La Commission de Surveillance	1
1.1. Composition :.....	1
1.2. Fonctionnement.....	1
1.3. Traitement des demandes des personnes détenues.....	2
2. L'établissement pénitentiaire concerné.....	2
3. La surveillance	2
3.1. Thématiques principales relevées par la CdS	2
3.2. Thématique transversale de l'année 2023 : l'impact des grèves sur les détenus.....	5
4. Le droit de plainte	5
5. Les trois principales conclusions et recommandations de la CdS pour l'année 2022.....	6
6. Principaux défis de la CdS et principaux axes de travail pour l'année 2024 :	7

1. La Commission de Surveillance

1.1. Composition :

Florian Bodart, éducateur spécialisé, master en ingénierie sociale.

Pauline Chevalier, assistante sociale.

Adeline Dellisse, criminologue.

Thérèse d'Udekem, infirmière pédiatrique.

Alexandre Gossiaux, enseignant.

Caroline Lecloux, criminologue.

André Marsden, ingénieur, retraité de la fonction publique.

Colette Nigot, assistante sociale retraitée.

Marie-Eve Ochelen, criminologue.

Colin Pirard, politologue, auditeur.

Julie Trokay, juge.

Claire Trabert, médecin.

1.2. Fonctionnement

En 2023, nous poursuivons sur le même mode de fonctionnement que fin 2022. Chaque mois, un commissaire est désigné commissaire du mois et se rend dans les établissements pénitentiaires de Huy et Marneffe une fois par semaine. Le commissaire rencontre les détenus qui le souhaitent, éventuellement différents intervenants de la prison, visite les locaux de la prison et fait un rapport de ses constats à la CdS.

La commission se réunit chaque premier lundi du mois à Huy afin de débattre des constats du commissaire du mois, de discuter des priorités pour le ou les mois qui suivent, de ce que nous souhaitons que la présidente rapporte auprès de la direction et d'éventuels points d'organisation et de fonctionnement internes.

Nous avons eu un moment d'échange constructif avec les directrices afin de discuter du contenu du rapport annuel 2022 et de rappeler la manière de communiquer et de travailler qui convienne à tous. Cette rencontre fut bienvenue et a facilité le travail par la suite. Nous avons prévu une rencontre similaire autour du rapport annuel 2023.

La présidente rencontre la directrice principale de l'établissement environ une fois tous les 2 mois. Lors de ces rencontres, nous échangeons sur des problématiques globales rencontrées dans l'établissement pénitentiaire.

Les situations individuelles qui demandent un contact ou des explications de la part de la direction, sont directement traitées par le commissaire du mois de préférence par mail.

1.3. Traitement des demandes des personnes détenues

La plupart du temps, la commission est interpellée par le détenu, soit via la boîte aux lettres de la commission soit directement dans les couloirs. Le placement d'une boîte aux lettres par étage a été bien utile et nous permet aussi de croiser les détenus quand nous venons les relever. Néanmoins, depuis lors, nous recevons des fiches F4 qui ne nous sont pas destinées, ceci peut être problématique pour le détenu car la boîte n'est relevée qu'une fois par semaine, la fiche message sera donc transmise avec beaucoup de retard à son réel interlocuteur. Nous avons apposé des autocollants avec notre logo sur nos boîtes mais cela reste problématique car les 2 boîtes sont situées au même endroit.

Nous avons eu de nombreux contacts informels avec des agents, des chefs quartier et des adjudants concernant le management de la prison, le type de détenus qui sont envoyés et leur non adéquation au projet spécifique de Marneffe et le manque récurrent d'activités et de travail.

2. L'établissement pénitentiaire concerné

Le bâtiment à Marneffe a été construit au XIX^{ème} Siècle et est devenu un Centre Pénitentiaire École (CPE). Marneffe propose un régime communautaire semi-ouvert pour des détenus hommes condamnés. Tous les détenus sont encouragés à occuper un poste de travail ou suivre une formation qualifiante (horticulture, maçonnerie, soudure, gestion et peinture en carrosserie) ou non (cariste, ...) pour se préparer ainsi à leur future libération. Mais nous déplorons actuellement un manque de postes de travail (une quarantaine) et un délai d'attente de 4 à 6 mois pour avoir du travail. Après 16h00, différentes activités récréatives encadrées sont proposées ainsi que des formations mais malheureusement plus d'activités hors-site. Nous tenons à signaler une fois encore l'extrême vétusté du bâtiment dont la finalité est régulièrement remise en question avec comme résultat, un « stand-by » décourageant pour tous : direction, personnel et détenus !

3. La surveillance

3.1. Thématiques principales relevées par la CdS

1. Plan de détention et sorties :

Manque de techniciens et de postes de travail :

Marneffe est un centre pénitentiaire école dont le but principal est la réinsertion des détenus par le travail. Actuellement le MESO a perdu des contrats et n'est plus en mesure de proposer suffisamment de postes de travail(40 postes manquent) et les détenus sans qualification doivent attendre 4 à 6 mois ce qui rend leur situation compliquée sur le plan financier mais aussi dans le cadre d'une réinsertion (ils traînent au lit vu qu'ils n'ont rien à faire). L'attrait de Marneffe diminue. La direction en est bien

consciente et réclame une augmentation de son personnel technique tant pour l'entretien du bâtiment que pour la survie des ateliers (l'atelier de menuiserie qui occupe entre 10 et 15 détenus n'aura plus en mai 2024 qu'un technicien à mi-temps). Nous l'avons relayé au CCSP de manière à appuyer sa demande.

Plus d'activités hors du site alors qu'elles sont très positives pour la réinsertion sociale des détenus. La direction a acheté et fait remettre en ordre des vélos mais elle attend le feu vert de la Direction régionale (DR) car elle devrait remettre un justificatif pour chaque sortie pour chaque détenu, ce qui est très chronophage tant pour la direction que pour le greffe. Ce serait lié aux nombreuses évasions durant le printemps et l'été 2022. La DR avait exigé la suppression des promenades libres dans le parc. La direction a maintenu les promenades en groupe et remis en route les promenades individuelles ainsi qu'une activité « je cours pour ma forme » en groupe en semaine et individuelle le we. Nombreuses plaintes concernant le **manque d'activités internes**. L'AP responsable des activités en est bien consciente et tente par tous les moyens, avec le soutien de la direction, d'élargir les propositions (ex : activité bricolage avec un détenu artiste). Une activité basket a été créée en été et a rencontré un certain succès. L'équi-coaching mise en place depuis septembre 2 fois par mois rencontre un beau succès. Plusieurs activités dans le parc sont proposées lors que la météo le permet. Cependant certaines activités organisées en matinée ne rencontrent pas le succès attendu.

2. La vétusté du bâtiment et l'entretien :

Les douches : ont été rénovées en 2022, des problèmes d'humidité sont rapidement apparus (peinture qui se décollait). Ils ont été réglé cette année. Problème d'arrivée d'eau chaude lié à un souci avec la boucle sanitaire. Un détenu règle la pression plusieurs fois par jour pour qu'il y ait de l'eau chaude !

Les sanitaires : Les wc pour les ASP dans le cellulaire sont inutilisables. Les wc hommes n'ont plus de lave-main ni d'urinoirs. Il reste 2 wc pour tout le personnel masculin de l'EP.

Le chauffage : régulièrement en panne. L'installation doit être remplacée. Nous avons interpellé la direction qui a averti la Régie depuis de longs mois que la chaudière est en bout de course. Cela risque de poser un gros problème si elle tombe en panne car le changement de chaudière nécessite un appel d'offres et prendra du temps. Elle manque aussi de techniciens compétents. Nous avons interpellé la Régie à ce sujet, via le CCSP.

L'électricité : il y a des pannes régulières sur le réseau interne de la prison qui est très vétuste et en mauvais état. Si elles arrivent le soir ou le we, vu l'absence de technicien, tout le monde se retrouve dans le noir. La direction interpellée à ce sujet dit que les techniciens ne travaillent qu'en semaine et il n'y a pas de rôle de garde prévu dans le règlement de travail. Cela peut se faire sur base volontaire mais les techniciens ne sont pas intéressés. Ils sont déjà revenus exceptionnellement. Si elle doit faire appel à une firme externe, elle doit faire un appel d'offre ! Si la panne est sur le réseau externe, alors le groupe électrogène prend le relais.

Des corniches et gouttières bouchées ou déboîtées provoquent beaucoup d'humidité dans les murs. Il y a eu un court-circuit au vestiaire avec coupure de courant. Les fils ne sont pas dans des gaines et pendent depuis le plafond.

Le cellulaire : Il y a eu un gros souci d'infestation par des punaises de lit. Dans un premier temps, le balatum des cellules infestées a été arraché. Le problème des punaises persistant, il a été fait appel à une société spécialisée qui a travaillé à Lantin. Un traitement à l'air chaud a donné de bons résultats même si quelques cellules ont encore été infestées. Dans ce cas, la société revient rapidement pour traiter la cellule qui ne doit être libérée que 48h. Il y aurait un souci avec le traitement des cellules adjacentes avec un insecticide qui provoquerait des maux de tête. Il faudrait aérer les cellules avant que les détenus ne les réintègrent et protéger la nourriture ce qui n'aurait pas été fait. Une plainte a été déposée au Parquet de Liège suite au décès quelques jours plus tard d'un détenu ayant des problèmes pulmonaires.

3. Profil des détenus et orientation :

Marneffe est une prison école, conçue pour aider les détenus à se préparer à leur retour dans la vie active. Travail et formation en sont les 2 piliers. Mais actuellement, outre le manque de travail, le profil des détenus envoyés à Marneffe qui est lié partiellement à la surpopulation des autres prisons rend ce projet difficilement réalisable. Actuellement, arrivent à Marneffe des détenus drogués, incapables de se lever et de se tenir à une tâche ou souffrant de problèmes psychiatriques qui ne peuvent être traités au sein de l'EP. D'autre part, nous avons été interpellés plusieurs fois par des détenus à 6 mois ou 1 an de leur fond de peine qui s'inquiètent qu'aucune projet de réinsertion ne soit mis en place. Le SAD, surchargé, peine à rencontrer les détenus dans un délai raisonnable. La réintégration était au cœur du dispositif ; si on ne peut plus assurer ces tâches, à quoi sert encore cette initiative qui était pourtant originale et porteuse d'espoir ? L'image de marque de Marneffe ne correspond plus à la réalité ... Il est impératif qu'une décision quant à l'avenir de Marneffe soit prise dans de brefs délais : soit le projet de CPE reste d'actualité et le politique lui attribue les moyens financiers et humains nécessaires pour lui permettre de se déployer correctement, soit le projet est abandonné et une

communication claire doit alors être faite tant auprès des détenus et de la direction que vers l'extérieur. Rester dans le flou comme c'est le cas depuis plusieurs années n'est plus tenable.

3.2. Thématique transversale de l'année 2023 : l'impact des grèves sur les détenus

En 2023, il n'y a pas eu beaucoup de jours de grève. Même si le personnel a participé à ces jours de grève, la majorité des activités a pu être maintenue soit le matin soit l'après-midi (préau et douches). Par contre, il n'y a eu ni travail ni formation.

4. Le droit de plainte

- Nombre de plaintes introduites : 34
- Nombre de décisions rendues : 34
- Nombre d'abandon ou de retrait de plaintes : 3
- Nombre de plaintes manifestement irrecevables : 11
- Nombre de plaintes transmises à la CdS pour médiation : **1**
- Nombre de médiation ayant abouti / échoué : **1**
- Nombre d'audiences tenues par la CdP : 2
- Nombre de décisions rendues à juge unique (sans audience) : 26
- Chiffres à propos des décisions (recevables, fondées, recours, suspension) :
 - Plainte fondée : 6
 - Plainte non fondées : 14
- Procédure écrite suite transfert de prison : 1

Quelles sont les grandes tendances qui se dégagent dans le cadre de l'exercice de la mission juridictionnelle des CdP ?

Nous pouvons constater que la plupart des décisions sont rendues à juge unique. Deux audiences ont été tenues à la prison de Marneffe en 2023.

Il y a de moins en moins de décisions irrecevables, les détenus et autres intervenants commençant à percevoir quelles décisions sont de la compétence (ou non) de la CdP.

- *Quelles sont les éléments positifs relevés par la CdP dans le cadre du traitement des plaintes ?*
 - a. Une meilleure connaissance des règles de compétence de la CdP par les détenus et autres intervenants, ce qui permet une meilleure orientation des plaintes et doléances des détenus.
 - b. L'excellente collaboration des juristes de la Cdp.

- c. La Direction prend le temps de rédiger des dossiers de défense complets afin d'expliquer la situation et les mesures prises ce qui facilite le travail de la Commission. La Direction met également en place des mesures afin que les audiences se déroulent au mieux en perdant le moins de temps possible (appel des détenus avant le début de l'audience, adjudant allant chercher le détenu, l'avocat,...).

- *Quels sont les principales difficultés rencontrées par la CdP dans le cadre du traitement des plaintes ; proposer des voies de progrès / des solutions pour y remédier?*

Le Sharepoint reste difficile d'accès. Cela prend du temps de le consulter au quotidien en plus de nos autres obligations professionnelles et familiales. L'objectif de protection des données (RGPD) est tout à fait compréhensible mais la consultation du Sharepoint est lourde, chronophage et peu fluide.

5. Les trois principales conclusions et recommandations de la CdS pour l'année 2022

- La vétusté de l'infrastructure : le système électrique défectueux et le chauffage et l'eau chaude qui tombent régulièrement en panne. Le manque de personnel qualifié dans l'équipe technique.
- Le profil des détenus qui ne correspond plus au projet de Marneffe
- Le manque de travail (lié à l'absence de contrats et au manque de techniciens pour encadrer) qui impacte financièrement et moralement les détenus et l'absence d'activités hors du site qui rend le quotidien des détenus pénible et leur réinsertion sociale plus compliquée

La CdS recommande donc en priorité de voir quel avenir la DG EPI envisage-t-elle pour le site : maintient-elle le projet de CPE ou est-il abandonné ? Si le projet est maintenu, des investissements conséquents tant humains que financiers doivent être prévus à court terme.

Il importe alors de :

- Recommander à la Régie des bâtiments d'effectuer d'urgence les réparations indispensables car certains problèmes rendent la prison inconfortable voire même dangereuse (circuit électrique interne défectueux – prises arrachées ou fils électriques dénudés – gouttières et corniches bouchées ou mal emboîtées qui provoquent des infiltrations dans les murs, des champignons et des problèmes électriques - problème de chauffage car la chaudière est en bout de course et d'eau chaude car la boucle sanitaire est défectueuse, ...)
- Interpeller la Direction régionale concernant les activités hors site et les modalités pratiques. Quelle est la justification légale de cette interdiction de sortie ? La direction de Marneffe n'a jamais de réponse à cette question.

- Soutenir la direction dans sa demande auprès de la DG EPI d'un renforcement urgent de l'équipe technique pour l'entretien du bâtiment de manière à offrir aux détenus des conditions de vie décentes
- Promouvoir auprès de la DG le projet particulier de Marneffe pour améliorer l'orientation des détenus. Interpeler CELLMade sur l'absence de postes de travail en suffisance. Comment promouvoir ce travail et recruter des techniciens compétents capables de l'encadrer ? Comment offrir à tous les détenus la possibilité de travailler et ainsi de se préparer à réintégrer la vie active ?

Si le projet de CPE est abandonné, il est indispensable d'en informer la direction et les détenus de manière à envisager concrètement l'avenir du site de Marneffe.

Nous regretterions vraiment l'abandon de ce projet novateur qui offrait, il y a quelques années, aux détenus une vraie perspective de réinsertion !

6. Principaux défis de la CdS et principaux axes de travail pour l'année 2024 :

- La vétusté des bâtiments (voir description ci-dessus) : tout se « déglingue » petit à petit sans jamais recevoir de perspectives claires permettant d'envisager une amélioration dans un délai raisonnable. L'absence de prise en charge rapide de petits problèmes (gouttières, corniches) induit de gros problèmes. Il importera que nous vérifions que les problèmes techniques les plus dangereux soient rapidement solutionnés.
L'absence d'avancées concrète dans la rénovation du bâtiment induit un découragement à tous les niveaux, de la direction aux agents et à l'équipe technique. Ils ne se sentent absolument pas soutenu dans leur mission.
- Nous constatons que l'orientation des détenus pose un problème également : il semblerait que les directions des autres prisons envoient à Marneffe des profils de détenus qui ne correspondent pas à l'offre y existante ; Marneffe souhaiterait travailler sur “du plus long terme” avec des détenus qui peuvent s'investir dans une formation/un emploi en vue de leur permettre une réelle réintégration ; or beaucoup d'entre eux viennent “en fin de peine”, pour de courtes peines ou avec des problématiques rendant compliquées l'intégration (beaucoup de toxicomanes) ! Il faudrait mieux informer les directions et les détenus de l'offre réelle et actuelle de Marneffe. Ces derniers se disent le plus souvent déçus de l'orientation (qu'ils ont pourtant souvent sollicitée eux-mêmes !) et demandent de retourner dans une prison fermée.

- c. La raréfaction voire l'absence de travail lié au manque de techniciens, le profil des détenus peu demandeurs de formation, le peu d'attrait financier des formations, l'absence d'activités hors site permettant la réinsertion sociale, ... nous amènent à nous poser des questions quant à la notion de CPE qui aurait pourtant un rôle essentiel à jouer dans le reclassement socio-professionnel des détenus.